

PORTANT COMPOSITION DU JURY Capacité en Droit -2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 septembre 2021 relatif au certificat de capacité en droit,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Capacité en Droit -2ème année comme suit :

Membres du jury

BERTRAND Christine, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

BREGHEON Nadine, Vice-président, INTERVENANT EXTERIEUR

Semestre 1

MARCHAND Sebastien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 2

MARCHAND Sebastien, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

VALETTE Didier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 4 décembre 2024